

Déclaration française – 1^{ère} réunion de la PrepComm (23/07/24)

Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier les autorités éthiopiennes de nous accueillir pour lancer les travaux sur la 4^{ème} conférence internationale sur le financement du développement. Ce sera un moment fort de l'action multilatérale en 2025, qui appelle à un sursaut de toute la communauté internationale.

A mi-parcours des engagements ambitieux pris en 2015, l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) d'ici à 2030 semble aujourd'hui hors de portée. Un retard considérable a été pris dans leur mise en œuvre et les divergences entre pays développés et pays en développement s'accroissent. Les crises qui se sont enchaînées depuis 2020 ont contribué à ce retard, mais elles n'expliquent pas, à elles seules, la gravité de la situation actuelle.

Face à ce constat, nous devons agir plus vite et plus fort. La France s'est mise en ordre de bataille pour participer pleinement à cet effort. Nous avons mobilisé l'ensemble de nos instruments de coopération au développement pour répondre aux besoins de nos partenaires. Notre aide publique au développement a ainsi augmenté de 50% depuis 2017, pour atteindre plus de 14 milliards d'euros en 2023. Nous avons également créé de nouvelles méthodes de mobilisation : 40% de nos droits de tirage spéciaux ont été réorientés au bénéfice des populations les plus vulnérables.

Nous le savons tous, cependant : l'argent public des bailleurs ne parviendra pas à répondre aux besoins croissants des pays en développement. Si nous voulions financer les Objectifs du développement durable par l'aide publique au développement, il faudrait multiplier son montant global par vingt. C'est évidemment irréaliste. Un choc de financement doit donc être recherché, avec de nouvelles méthodes et de nouvelles ressources. Les défis auxquels sont confrontées les économies en développement sont en effet majeurs : seule une combinaison de sources de financement pourra y répondre, au sein de laquelle le renforcement de la mobilisation des ressources domestiques est central. Nous considérons que la politique fiscale est la base du fonctionnement de tout État, car elle donne aux gouvernements la capacité de mettre en œuvre leurs priorités politiques favorables au développement et renforce leur autonomie.

Notre objectif ultime doit être d'assurer une prospérité durable de tous les pays, sans dépendances, car elles deviennent toujours des freins, ni choix impossible. Nous devons en particulier nous assurer qu'aucun pays n'ait à choisir entre lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète. En effet, il n'est pas concevable, en l'état actuel de la connaissance scientifique, de mener des actions contre la pauvreté qui conduiraient à dégrader l'environnement, car les coûts à long terme ne seraient que plus importants.

C'est dans cet esprit que nous avons organisé le Sommet pour un Nouveau Pacte Financier en juin 2023, dont le document de sortie, le Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète (le 4P), est aujourd'hui soutenu par une cinquantaine de pays et a vu naître différentes coalitions, en matière de fiscalité internationale pour renforcer le financement du développement et l'action climatique – initiative lancée par le Kenya et la Barbade, et sur les enjeux de la dette en lien avec la nature et le climat – initiative lancée avec nos partenaires de l'Allemagne, de la Colombie et du Kenya. La France, avec d'autres partenaires, s'est aussi engagée, à Paris l'an dernier, comme nous l'avons fait à Addis Abeba en 2015, au renforcement des capacités des pays en développement en matière de réforme fiscale, afin d'augmenter les recettes. Ce sujet doit être une priorité pleinement partagée.

La question de l'endettement sera évidemment dans les débats. Sur ce sujet, la première priorité doit être la prévention. Nous devons réfléchir aux moyens de prévenir les situations de surendettement, notamment pour les pays confrontés à des problèmes de liquidité, indépendamment d'une remise en cause de leur soutenabilité.

La deuxième priorité devra être d'approfondir la mise en œuvre de l'existant, c'est-à-dire du cadre commun pour les traitements de dette, avec notamment une amélioration des délais et de la prévisibilité des procédures de traitement.

La troisième priorité, essentielle, sera le renforcement de la transparence, de la part des pays débiteurs mais aussi des créanciers, privés et bilatéraux.

Enfin, nous devrions nous concentrer sur les moyens d'améliorer les soutenabilités des dettes publiques, tout en renforçant le lien avec les enjeux climatiques.

Il y a donc beaucoup de travail, mais aussi beaucoup d'opportunités pour progresser. Les années 2024 et 2025 seront marquées par différents jalons onusiens qui nous permettront d'avancer et de faire mieux sur ces sujets : le Sommet de l'Avenir en septembre prochain, mais aussi les trois COP (climat, biodiversité et désertification) qui se tiendront d'ici la fin de l'année, jusqu'à la 4^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement de juin-juillet 2025. Nous souhaitons que ces échéances, ainsi que les réunions qui marqueront leur préparation - comme celle d'aujourd'hui - soient le lieu d'échanges francs et constructifs, permettant l'avènement de propositions concrètes adaptés aux besoins des plus vulnérables. L'inclusion de narratifs non-consensuels et contre-productifs, comme nous en avons été les témoins lors du Forum FFD d'avril dernier, ne visent pas ces objectifs et minent l'unité dont nous devons faire preuve dans ce contexte d'urgence.

Vous pouvez compter sur l'engagement total de la France pour faire de la 4^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement, à Séville, une réussite.

Je vous remercie.